Protection sociale complémentaire ce sont toujours les agents qui paient !

Montreuil, le 14 novembre 2026

La commission paritaire de pilotage et de suivi de la PSC s'est réunie le lundi 9 novembre 2026. Sept mois après le lancement du régime, les premiers comptes sont tombés. Tout ce que la FNEC FP-FO avait dénoncé se vérifie.

Décrets d'août : la facture arrive

Signés en plein été, le 21 août 2026, les décrets du gouvernement transfèrent des milliards d'euros de dépenses de santé vers les complémentaires. Résultat mécanique : ces charges retomberont sur le porte-monnaie des agents, à travers les cotisations. Ajoutez un PLFSS 2027 pas encore voté, mais qui prévoit d'augmenter le reste à charge et se soigner deviendra un luxe pour beaucoup. Les comptes présentés révèlent un régime largement excédentaire dès 2026 : les agents cotisent trop, pour des garanties insuffisantes. L'augmentation sera de 4,4 % maximum au 1er janvier 2027 pour atteindre le montant moyen de cotisation totale hors options prévu qui était de 80,44 € de cotisation pour un agent, et ce, malgré l'excédent. FO a demandé que cela soit revu dès cette année.

Les plus précaires en première ligne

Hausse des cotisations pour les AESH, les AED, les agents en situation de handicap, les familles monoparentales. Des dizaines de milliers de liens d'affiliation envoyés en retard, des contractuels exclus à tort qui découvrent à la pharmacie ou à l'hôpital qu'ils ne sont plus couverts, tout en continuant d'être prélevés. Des dispenses refusées pour des motifs purement formels...

Sécurité sociale : le détricotage continue

Le gouvernement veut retirer à la MGEN, d'ici le 1er janvier 2028, la délégation de gestion de l'Assurance maladie obligatoire. Plus de 3 millions d'agents, un maillage territorial de proximité, des interlocuteurs qui connaissent nos particularités : tout cela serait sacrifié. Interrogé, le ministère n'a donné ni cadre ni calendrier. Derrière, ce sont la loi « Morice », le Statut général et le Code des pensions qui sont visés : un alignement par le bas, vers une Sécurité sociale où seuls ceux qui en ont les moyens pourront se protéger.

La FNEC FP-FO a réaffirmé ses revendications :

- le retrait des décrets d'août et du PLFSS 2027
- la baisse des cotisations au vu des excédents
- l'indemnisation des agents lésés et le remboursement rétroactif des prélèvements indus
- le maintien de la délégation de gestion de la Sécurité sociale à la MGEN
- l'abrogation du jour de carence et le maintien de la rémunération à 100 % en congé maladie
- la liberté d'adhésion, le couplage santé-prévoyance et un même panier de soins pour tous, sans options.

Seule organisation à ne pas avoir signé l'accord, la FNEC FP-FO appelle les autres syndicats à le dénoncer.

Signez la pétition nationale « Non à la PSC obligatoire ! » : www.fo-fnecfp.fr/petition-psc

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière
6/8 Rue Gaston Lauriau 93513, Montreuil Cedex - 01 56 93 22 22 - fnecfp@fo-fnecfp.fr